



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 10, Numéro 10

21 décembre 2006

BUDGET MUNICIPAL 2007

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

La préparation du budget a été particulièrement laborieuse cette année.

Les dépenses prévues pour 2007 sont de l'ordre de 1 556 395 \$, ce qui représente une augmentation de 54 421 \$ (+ 3,5 %) par rapport à 2006.

D'une part, certaines dépenses sur lesquelles la Municipalité n'a pas ou a peu de contrôle augmentent de 63 500 \$ (MRC + 23 500 \$; Sûreté du Québec + 17 000 \$; ordures ménagères (contrats) + 23 000 \$).

D'autre part, les dépenses que la Municipalité contrôle diminuent quant à elles d'environ 10 000 \$, tout en considérant une augmentation de 40 000 \$ pour l'enlèvement de la neige.

Vous comprendrez facilement que, tout au long du processus, les membres du conseil municipal ont dû faire des choix tout en recherchant des modes de financement réalistes et équitables qui n'hypothèquent pas l'excellente situation financière de notre Municipalité.

Assurer un développement de la Municipalité à l'intérieur d'un cadre financier où les taxes demeurent parmi les plus basses de la région a été au cœur de nos préoccupations.

Je voudrais ici remercier tous les membres du conseil municipal et le personnel de la Municipalité pour leurs discussions et leurs interventions positives et constructives qui ont conduit à l'adoption du budget 2007.

Je vous invite donc à prendre connaissance du budget 2007, des notes explicatives qui l'accompagnent et des éléments de réflexion que le budget suscite et que le conseil municipal veut partager avec vous.

Michel Cauchon
Maire

SOMMAIRE

<i>Budget municipal 2007</i>	<i>page 1</i>
<i>Réflexions sur le budget</i>	<i>page 9</i>
<i>Avis public (hauteur des bâtiments)</i>	<i>page 10</i>
<i>Avis public (foyer d'hébergement et habitation multifamiliale isolée)</i>	<i>page 11</i>
<i>Service des loisirs : mini terrain de jeux</i>	<i>page 12</i>
<i>Amis du marais : conférences à venir</i>	<i>page 12</i>
<i>Horaire modifié : collecte des ordures ménagères et des matières recyclables</i>	<i>page 13</i>
<i>Municipalité : Horaire durant les Fêtes</i>	<i>page 14</i>
<i>Du nouveau à la Mairie</i>	<i>page 14</i>
<i>Vœux à l'occasion des Fêtes</i>	<i>page 15</i>
<i>Horaire de la patinoire</i>	<i>page 16</i>

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2006	2007	VARIATIONS
Conseil municipal	45 080 \$	44 200 \$	- 880 \$
Cour municipale	2 815 \$	2 997 \$	+ 182 \$
Gestion financière	186 589 \$	186 333 \$	- 256 \$
Évaluation	35 901 \$	47 474 \$	+ 11 573 \$ (1)
Autres	<u>65 024 \$</u>	<u>72 145 \$</u>	+ <u>7 121 \$</u> (2)
Total	335 409 \$	353 149 \$	+ 17 740 \$
% du budget	22,3 %	22,7 %	

(1) Augmentation de 5 426 \$ pour l'équilibrage du rôle et de 6 147 \$ pour la quote-part à la MRC.

(2) Augmentation de 4 966 \$ pour la quote-part de la MRC et de 2 000 \$ pour les honoraires professionnels.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

	2006	2007	VARIATIONS
Service policier	175 141 \$	192 040 \$	+ 16 899 \$
% du budget	11,7 %	12,3 %	
Service incendie et premiers répondants	91 880 \$	104 518 \$	+ 12 638 \$ (3)
% du budget	6,1 %	6,7 %	

(3) Augmentation de 3 000 \$ pour les réparations à la caserne (portes, fenêtres, plancher).

Augmentation de 1 500 \$ pour les réparations du camion citerne.

Augmentation de 2 500 \$ pour les équipements de protection.

Augmentation de 5 500 \$ pour la gestion de la caserne. Des revenus additionnels de 4 600 \$ viendront compenser cette augmentation.

VOIRIE MUNICIPALE

	2006	2007	VARIATIONS
Rémunération	49 138 \$	53 860 \$	+ 4 722 \$
Location d'équipements	14 450 \$	15 755 \$	+ 1 305 \$
Nettoyage de fossés et ponceaux	16 650 \$	15 000 \$	- 1 650 \$
Nettoyage de bordures de routes	3 925 \$	3 680 \$	- 245 \$
Rapiéçage de chemins non pavés	6 550 \$	3 580 \$	- 2 970 \$
Rapiéçage de chemins pavés	2 175 \$	2 220 \$	+ 45 \$
Creusage de fossés à Terre-Rouge	15 000 \$	15 000 \$	0 \$
Équipements divers	2 590 \$	4 845 \$	+ 2 255 \$
Réseau routier local	40 000 \$	25 000 \$	- 15 000 \$ (4)
Panneaux d'affichage	15 000 \$	3 500 \$	- 11 500 \$ (5)
Achat camion voirie	24 000 \$	0 \$	- 24 000 \$
Autres	<u>17 955 \$</u>	<u>21 488 \$</u>	+ <u>3 533 \$</u>
Total	207 433 \$	163 928 \$	- 43 505 \$
% du budget	13,8 %	10,5 %	

(4) Construction et nettoyage de fossés et de ponceaux des chemins ouverts à l'année : 20 000 \$; colmatage : 5 000 \$ (Bois-Clair).

(5) Les affiches de rues ont toutes été changées. Le budget 2007 prévoit un montant de 1 500 \$ pour l'installation de clignotants aux abords de l'école.

	2006	2007	VARIATIONS
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE			
Enlèvement de la neige	122 340 \$	159 831 \$	+ 37 491 \$ (6)
% du budget	8,1 %	10,3 %	

(6) En 2006, les contrats octroyés au plus bas soumissionnaire étaient de 100 800 \$. Ils sont de 141 020 \$ en 2007 pour une augmentation de 40 220 \$.

Cependant en 2006, les 2^e plus basses soumissions totalisaient 139 435 \$. L'augmentation en 2007 est donc de 1 585 \$ par rapport aux 2^e plus basses soumissions de 2006.

Les contrats octroyés en 2007 sont de 5 ans à Excavations Saint-Antoine inc. pour les chemins et de 3 ans à Excavations Marcel Fréchette inc. pour les rues et les stationnements.

Considérons l'année 2006 comme un accident de parcours à ne pas répéter et à classer dans les mauvais souvenirs, et mettons un point final à ce malencontreux dossier.

ÉCLAIRAGE DES RUES

Éclairage des rues	12 925 \$	13 455 \$	+ 530 \$
--------------------	-----------	-----------	----------

TRANSPORT ADAPTÉ

Transport adapté	1 877 \$	1 935 \$	+ 58 \$
------------------	----------	----------	---------

TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU

Traitement et distribution de l'eau	79 357 \$	69 658 \$	- 9 699 \$ (7)
% du budget	5,3 %	4,5 %	

(7) Tous les travaux relatifs à la mise aux normes de nos infrastructures de traitement de l'eau feront partie d'un éventuel règlement d'emprunt. Les travaux seront réalisés à l'intérieur des ententes fédérales-provinciales sur les infrastructures municipales. Un plan d'action sur la nature de ces travaux vous sera présenté au cours de l'hiver 2007.

ÉPURATION DES EAUX ET RÉSEAU D'ÉGOUTS

Épuration des eaux et réseau d'égouts	27 161 \$	22 758 \$	- 4 403 \$
% du budget	1,8 %	1,5 %	

Des travaux préliminaires de l'assainissement des eaux dans le secteur des Fonds seront entrepris à l'intérieur des ententes fédérales-provinciales sur les infrastructures municipales.

ENLÈVEMENT DES ORDURES

Matières résiduelles	66 461 \$	90 771 \$	+ 24 310 \$ (8)
Matières récupérables	34 349 \$	42 585 \$	+ 8 236 \$
Autres	<u>4 050 \$</u>	<u>310 \$</u>	- <u>3 740 \$</u>
Total	104 860 \$	133 666 \$	+ 28 806 \$
% du budget	7,0 %	8,6 %	

(8) Les contrats pour la cueillette et le transport au site d'enfouissement augmentent de 14 675 \$. La quote-part à la MRC augmente de 9 636 \$.

	2006	2007	VARIATIONS	
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE				
Santé et bien-être	6 445 \$	6 199 \$	-	246 \$

URBANISME ET ZONAGE

Urbanisme et zonage	47 864 \$	48 472 \$	+	608 \$
% du budget	3,2 %	3,1 %		

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Mise en valeur du territoire	5 330 \$	14 450 \$	+	9 120 \$ (9)
------------------------------	----------	-----------	---	--------------

(9) Des revenus de 7 500 \$ sont prévus pour la conservation du patrimoine collectif, ce qui ramène à 1 620 \$ l'augmentation par rapport à 2006.

LOISIRS ET CULTURE

Centre communautaire	92 046 \$	93 141 \$	+	1 095 \$
Parc municipal	500 \$	1 250 \$	+	750 \$
Projets spéciaux	6 200 \$	6 500 \$	+	300 \$
Bibliothèque	20 645 \$	17 663 \$	-	2 982 \$
Politique culturelle	<u>4 951 \$</u>	<u>3 798 \$</u>	-	<u>1 153 \$</u>
Total	124 342 \$	122 352 \$	-	1 990 \$
% du budget	8,3 %	7,9 %		

FRAIS FINANCIERS

Fonds de roulement	24 000 \$	16 965 \$	-	7 035 \$ (10)
Règlements d'emprunt				
Capital	107 095 \$	96 584 \$	-	10 511 \$ (11)
Intérêts	<u>67 395 \$</u>	<u>75 350 \$</u>	+	<u>7 955 \$ (11)</u>
	174 490 \$	171 934 \$	-	2 556 \$
Remboursement par gouv. Québec	<u>40 620 \$</u>	<u>40 895 \$</u>	+	<u>275 \$ (11)</u>
	133 870 \$	131 039 \$	-	2 831 \$
Autres	<u>1 740 \$</u>	<u>1 980 \$</u>	+	<u>240 \$</u>
Total	159 610 \$	149 984 \$	-	9 626 \$
% du budget	10,6 %	9,6 %		

(10) Fonds de roulement			solde	
- Remboursement (20 %)	Camion voirie	4 955 \$	19 816 \$	
- Remboursement (20 %)	Fossés Terre-Rouge	3 000 \$	12 000 \$	
- Remboursement (100 %)	Bâtiment aqueduc	7 120 \$	0 \$	
- Remboursement (20 %)	Bâtiment égouts	<u>1 890 \$</u>	<u>7 552 \$</u>	
		16 965 \$	39 368 \$	
	Autorisé par règlement		<u>60 000 \$</u>	
	Solde disponible		20 632 \$	

(11) Règlements d'emprunt

	Échéance	Capital 2007	Intérêts 2007	Solde 31-12-07
Aqueduc-égouts	2007	384\$	38 \$	0 \$
Du Fleuve (infrastructures)	2008	10 600 \$	918 \$	12 300 \$
Centre communautaire	2010	10 800 \$	2 730 \$	36 600 \$
Enfouissement des fils	2010	7 200 \$	1 500 \$	21 600 \$
Mairie (extérieur)	2013	3 500 \$	1 603 \$	29 900 \$
Assainissement des eaux (1)	2016	18 500 \$	14 142 \$	330 700 \$
Chemin de Tilly ouest (pavage)	2017	4 400 \$	4 466 \$	61 600 \$
Chemin de Tilly ouest (aqueduc)	2017	1 600 \$	1 582 \$	21 800 \$
Assainissement des eaux (1)	2021	8 200 \$	6 015 \$	143 700 \$
Assainissement des eaux (1)	2021	500 \$	755 \$	10 683 \$
Conduite d'aménée	2021	2 400 \$	3 676 \$	52 256 \$
Du Fleuve (pavage)	2021	2 300 \$	3 612 \$	51 204 \$
Mairie, biblio, ch. Tilly (2)	2023	19 200 \$	22 713 \$	464 300 \$
Camion autopompe	2026	<u>7 000 \$</u>	<u>11 600 \$</u>	<u>225 000 \$</u>
		96 584 \$	75 350 \$	1 461 643 \$
Revenus MAM		<u>- 23 120 \$</u>	<u>- 17 775 \$</u>	<u>- 412 321 \$</u>
Total		73 464 \$	57 575 \$	1 049 322 \$

(1) 85 % de l'assainissement des eaux est remboursé par le gouvernement du Québec.

(2) Mairie 95 180 \$, bibliothèque 83 570 \$ et chemin de Tilly 285 550 \$.

Il est admis qu'un indicateur performant pour juger de la bonne santé financière d'une municipalité est de calculer la dépense annuelle du service de la dette sur les dépenses totales et qu'un taux de 18,88 % représente alors un taux respectable de bonne santé financière. En 2007, la dépense du service de la dette de 131 039 \$ sur les dépenses totales de 1 556 395 \$ représente un taux de 8,4 %, ce qui est nettement inférieur au taux de 18,88 %.

Il est également admis qu'un deuxième indicateur performant pour juger de la bonne santé financière d'une municipalité est de calculer l'endettement total sur la richesse foncière totale, et qu'un taux de 3,47 % représente un taux respectable de bonne santé financière. Au 31 décembre 2007, le total de notre dette de 1 049 322 \$ sur l'évaluation foncière de 128 M \$ représente un taux de 0,820 %, ce qui est également nettement inférieur au taux de 3,47 %.

	2006	2007	VARIATIONS
TOTAL DE DÉPENSES	1 501 874 \$	1 556 395 \$	+ 54 421 \$



REVENUS
(autres que taxes et tarifs compensatoires)

	2006	2007	VARIATIONS
Taxes terrains vagues	1 452 \$	0 \$	- 1 452 \$
Pacte fiscal	6 295 \$	12 780 \$	+ 6 485 \$
Tenant lieu de taxes	6 200 \$	7 165 \$	+ 965 \$
Licences et permis	6 000 \$	6 500 \$	+ 500 \$
Droits de mutations	52 500 \$	30 500 \$	- 22 000 \$
Intérêts, arrérage de taxes, ristournes	6 900 \$	8 400 \$	+ 1 500 \$
Loyer bureau de poste	9 110 \$	9 340 \$	+ 230 \$
Services incendies	3 865 \$	8 480 \$	+ 4 615 \$
Conservation du patrimoine collectif	0 \$	7 500 \$	+ 7 500 \$
Eau-égouts	36 950 \$	37 585 \$	+ 635 \$
Raccordements aux services	10 000 \$	5 000 \$	- 5 000 \$
Réseau routier local (députée)	9 500 \$	15 000 \$	+ 5 500 \$
Cour municipale	<u>1 300 \$</u>	<u>1 300 \$</u>	<u>0 \$</u>
	150 072 \$	149 550 \$	- 522 \$
DÉPENSES NETTES	1 351 902 \$	1 406 845 \$	+ 54 943 \$
Financement par affectations			
Surplus accumulé	12 130 \$	0 \$	- 12 130 \$
Fonds de roulement	<u>47 000 \$</u>	<u>15 000 \$ (12)</u>	<u>- 32 000 \$</u>
Dépenses sujettes à la taxation et aux tarifs compensatoires	1 292 772 \$	1 391 845 \$	+ 99 073 \$

(12) Financement pour le creusage de fossés à Terre-Rouge.

	2006	2007	VARIATIONS
Tarifs compensatoires			
Aqueduc	54 264 \$	47 715 \$	- 6 549 \$
Égouts	25 116 \$	24 865 \$	- 251 \$
Matière résiduelles	70 162 \$	90 798 \$	+ 20 636 \$
Matière récupérables	34 349 \$	42 585 \$	+ 8 236 \$
Taxes d'affaires	<u>3 640 \$</u>	<u>2 950 \$</u>	<u>- 690 \$</u>
	187 531 \$	208 913 \$	+ 21 382 \$
Taxes sur la base de l'évaluation foncière			
Taxes générales	702 802 \$	714 650 \$	+ 11 848 \$
Règlement d'emprunt	99 565 \$	116 792 \$	+ 17 227 \$
Spéciale- puits	5 862 \$	0 \$	- 5 862 \$
Enlèvement de la neige	<u>122 340 \$</u>	<u>159 831 \$</u>	<u>+ 37 491 \$</u>
	930 569 \$	991 273 \$	+ 60 704 \$
Sécurité policière	<u>174 672 \$</u>	<u>191 659 \$</u>	<u>+ 191 659 \$</u>
Total	1 292 772 \$	1 391 845 \$	+ 99 073 \$

TAXATION ET TARIFS COMPENSATOIRES

	2006	2007	VARIATIONS
SUR LA BASE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	125 M \$	128 M \$	
Taxes générales			
Montant	702 802 \$	714 650 \$	+ 11 848 \$
Taux	0,5622	0,5583	- 0,0039
Règlement d'emprunt			
Montant	105 427 \$	116 792 \$	+ 11 365 \$
Taux	0,0891	0,0912	+ 0,0021
Enlèvement de la neige			
Montant	122 340 \$	159 831 \$	+ 37 491 \$
Taux	0,0979	0,1249	+ 0,0270
Total base évaluation			
Montant	930 569 \$	991 273 \$	+ 60 704 \$
Taux	0,7492	0,7744	+ 0,0252
TARIFS COMPENSATOIRES			
Aqueduc			
Montant	54 264,00 \$	47 715,00 \$	- 6 549,00 \$
Tarif	127,68 \$	109,94 \$	- 17,74 \$
Égouts			
Montant	25 116,00 \$	24 865,00 \$	- 251,00 \$
Tarif	90,02 \$	88,17 \$	- 1,85 \$
Matières résiduelles			
Montant	70 162,00 \$	90 798,00 \$	+ 20 636,00 \$
Tarifs	93,03 \$	118,54 \$	+ 25,51 \$
Matières récupérables			
Montant	34 349,00 \$	42 585,00 \$	+ 8 236,00 \$
Tarif	45,54 \$	55,59 \$	+ 10,05 \$
Total Tarifs			
Montant	183 891,00 \$	205 963,00 \$	+ 22 072,00 \$
Tarifs	356,27 \$	372,24 \$	+ 15,97 \$
Sécurité policière			
Montant	174 672,00 \$	191 659,00 \$	+ 16 987 \$
Rôle	2002-2004	2005-2007	
Taux	0,1984	0,1497	- 0,0487
Taxes d'affaires			
Montant (35 \$)	3 640 \$	2 950 \$	- 690 \$

MAISON DE :	100 000 \$	150 000 \$	175 000 \$	200 000 \$
Sur évaluation foncière	+ 25,20 \$	+ 37,80 \$	+ 44,10 \$	+ 50,40 \$
Vidanges	<u>+ 35,56 \$</u>	<u>+ 35,56 \$</u>	<u>+ 35,56 \$</u>	<u>+ 35,56 \$</u>
Total	+ 60,76 \$	+ 73,36 \$	+ 79,66 \$	+ 85,96 \$
% d'augmentation	+ 6,41 %	+ 5,5 %	+ 5,2 %	+ 5,0 %
Aqueduc	- 17,74 \$	- 17,74 \$	- 17,74 \$	- 17,74 \$
Égouts	<u>- 1,85 \$</u>	<u>- 1,85 \$</u>	<u>- 1,85 \$</u>	<u>- 1,85 \$</u>
Total	+ 41,17 \$	+ 53,77 \$	+ 60,07 \$	+ 66,37 \$
% d'augmentation	+ 3,5 %	+ 3,5 %	+ 3,5 %	+ 3,5 %

Sécurité policière Variable selon l'augmentation des rôles 2002-2004 et 2005-2007.
Maison 100 000 \$ (2002-2004) : 198,40 \$.
Maison 132 500 \$ (2005-2007) : 198,40 \$.

ÉTAT DU SURPLUS ACCUMULÉ

	Surplus libre	Surplus réservé	Surplus total
Solde prévu au 31 décembre 2007	59 904 \$	5 632 \$	65 536 \$

Le conseil municipal estime que, d'une année à l'autre, le solde du surplus accumulé devrait se situer entre 5 % et 7 % des dépenses nettes. Le solde du surplus accumulé de 65 536 \$ estimé au 31 décembre 2007 sur les dépenses nettes de 1 406 845 \$ représente un taux de 4,7 %, lequel est légèrement inférieur (- 4 807 \$) à l'objectif du conseil.



RÉFLEXIONS SUR LE BUDGET

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

D'une part, nous avons dû composer avec des augmentations substantielles de dépenses sur lesquelles nous n'avons pas de contrôle. Cette situation n'est cependant pas nouvelle car, depuis plusieurs années, les municipalités doivent composer avec « du pelletage » des autres gouvernements.

Ce qui est nouveau cette année, c'est que, d'autre part, les revenus ne sont pas au rendez-vous. En 2006, nous avons connu une baisse importante dans le développement résidentiel affectant nos revenus, principalement de taxation et de droits de mutations. Depuis quelques années, ces revenus étaient toujours supérieurs à nos estimations.

Que nous réserve l'année 2007?

Le processus du budget nous a démontré que, sans développement résidentiel, notre marge de manœuvre est assez limitée.

Pour assurer notre développement, il est primordial de favoriser le développement résidentiel, lequel doit se faire en parfaite harmonie avec la trame patrimoniale de notre Municipalité.

En 2007, le conseil municipal sera pro-actif de façon à faire connaître aux éventuels résidents et résidentes tous les avantages que Saint-Antoine-de-Tilly leur propose.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent budget montre clairement qu'il est beaucoup plus dispendieux d'envoyer nos ordures au site d'enfouissement qu'au recyclage et que cet écart de coûts va s'accroître au cours des prochaines années.

Dans un premier temps, depuis juin 2006, le gouvernement du Québec collecte une redevance de 10 \$ la tonne métrique pour les déchets que nous destinons au site d'enfouissement. Une partie de cette redevance nous sera retournée dans la mesure où nous diminuerons la quantité de nos déchets au profit du recyclage.

Nous devons, individuellement, gérer la bonne destination de nos déchets. Beaucoup d'articles se retrouvent encore aux vidanges alors qu'ils devraient se retrouver au recyclage.

Nous devons renverser cette tendance, sinon nous envoyons carrément notre argent aux vidanges (cela dit sans jeu de mots!).

Nous constatons également que plusieurs contribuables (plus de 120) n'utilisent pas les bacs conventionnels pour leurs vidanges. Cette façon de faire augmente les coûts de la cueillette.

En 2007, le conseil municipal se penchera sur ces problématiques de façon à éliminer des coûts inutiles en cette matière.



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement (résolution du conseil municipal numéro 2006-214) visant à modifier l'article 20 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre des bâtiments principaux avec une hauteur maximum de 10 mètres, et ce, dans les zones CBa 115 et HXa 120 identifiées sur le plan de zonage de la Municipalité.

Adoption du second projet de règlement :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 décembre 2006 sur le premier projet de règlement visant à modifier les articles 19 et 20 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité concernant la hauteur des bâtiments principaux dans les zones CBa 115 et HXa 120 identifiées sur le plan de zonage de la Municipalité, le conseil municipal a adopté, le 4 décembre 2006, un second projet de règlement **avec modifications** à l'égard du premier projet de règlement.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées situées dans la zone CBa 115 ainsi que dans les zones contiguës à celle-ci afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Ce second projet de règlement a pour objectif de :

- modifier l'article 20 (tableau II) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre des bâtiments principaux avec une **hauteur maximale de 10 mètres**, et ce, dans la zone **CBa 115** (entrée du village/rue de l'église) identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité.

Note : Dans la zone HXa 120 (Faubourgs Saint-Antoine) identifiée sur le plan de zonage de la Municipalité, la norme sur la hauteur maximale des bâtiments principaux est présentement de 10 mètres. Cette norme est maintenue à 10 mètres.

Une copie du second projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly.

Description du territoire visé :

Le territoire visé par le second projet de règlement concerne la zone CBa 115 identifiée sur le plan de

zonage de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Le plan de zonage de la Municipalité peut être consulté au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), aux heures normales de bureau.

Extrait du plan de zonage de la Municipalité :

Croquis

Conditions de validité d'une demande :

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient lorsqu'une disposition est applicable à plus d'une zone; toute demande doit mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par la majorité d'entre elles;
- être reçue au bureau de la Municipalité, au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis public.

Personnes intéressées :

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du second projet de règlement et quel est l'objectif de la demande, peuvent être obtenus au bureau de la soussignée, au 3870, chemin de Tilly, aux heures normales de bureau.

Absence de demande :

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet :

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la Mairie de Saint-Antoine-de-Tilly, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
le 18 décembre 2006.

Diane Laroche,
Directrice générale

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement (résolution du conseil municipal numéro 2006-213) visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre les usages « *Foyer d'hébergement et habitation multifamiliale isolée* » dans les zones CBa 115 et HXa 120 identifiées sur le plan de zonage de la Municipalité.

Adoption du second projet de règlement :

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 décembre 2006 sur le premier projet de règlement visant à modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre les usages « *Foyer d'hébergement habitation multifamiliale isolée* » dans les zones CBa 115 et HXa 120 identifiées sur le plan de zonage de la Municipalité, le conseil municipal a adopté le 4 décembre 2006 un second projet de règlement, sans modification à l'égard du premier projet de règlement.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées situées dans la zone CBa 115 et HXa 120 ainsi que les zones contiguës à celles-ci afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Ce second projet de règlement a pour objectif de :

- modifier l'article 10 (tableau I) du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre les usages « *Foyer d'hébergement : code 1551 et Habitation multifamiliale isolée : code 1311 (3 logements et plus)* » dans les zones CBa 115

(entrée du village/rue de l'Église) et HXa 120 (Faubourgs Saint-Antoine) identifiées sur le plan de zonage;

Une copie du second projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau de la Mairie de Saint-Antoine-de-Tilly, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly.

Description du territoire visé :

Le territoire visé par le second projet de règlement concerne les zones CBa 115 et HXa 120 identifiées sur le plan de zonage de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Le plan de zonage de la Municipalité peut être consulté au bureau de la Mairie, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, aux heures normales de bureau.

Extrait du plan de zonage de la Municipalité:

Croquis

Conditions de validité d'une demande :

Pour être valide, une demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient lorsqu'une disposition est applicable à plus d'une zone; toute demande doit mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par la majorité d'entre elles;
- être reçue au bureau de la Municipalité, au 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly (Québec), au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis public.

Personnes intéressées :

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du second projet de règlement et quel est l'objectif de la demande, peuvent être obtenus au bureau de la soussignée, au 3870, chemin de Tilly, aux heures normales de bureau.

Absence de demande :

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet :

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la Mairie de Saint-Antoine-de-Tilly, 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly,
le 18 décembre 2006.

Diane Laroche
Directrice générale

SERVICE DES LOISIRS

Mini terrain de jeux

Quand : le samedi
Heure : de 10 h à 17 h
Durée : 12 semaines
Coût : 7 \$/jour par personne

Animatrice : Mérédith Rousseau

Possibilité de prendre 4, 6, 9 ou 12 jours à l'intérieur de la session, il sera alors important de voir combien nous avons d'inscriptions.

Il sera possible de téléphoner à l'avance pour savoir s'il y a une place, mais, pour ce faire, l'activité doit avoir un minimum de participants; ce serait un service de gardienne de dépannage...

Pour informations, joindre Guy Gagnon au 886-2726.



AMIS DU MARAIS

Conférences à venir

Les Amis du marais invitent leurs membres ainsi que toute la population à venir assister à deux conférences. La première, le **jeudi 18 janvier** : « **Le fleuve et l'agriculture** » avec Mme Josée Breton et M. Georges Thériault, tous les deux de Saint-Antoine-de-Tilly, qui viendront nous parler de l'impact de l'agriculture sur le fleuve et qui partageront avec nous quelques connaissances en culture biologique.



La deuxième, le **vendredi 16 février** : « **Les oiseaux autour de chez nous** » avec M. Laval Roy. M. Roy est un ornithologue amateur qui a passé la plus grande partie de sa vie en bordure du fleuve Saint-Laurent, que ce soit près de Trois Pistoles, à Sainte-Croix de Lotbinière ou à Lotbinière. Il nous parlera de ce qui l'a amené à l'observation des oiseaux et ce qui a alimenté sa passion, celle-là même qui l'a fait parcourir plusieurs pays à travers le monde.

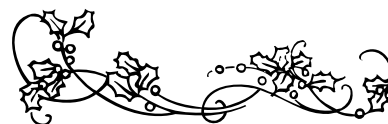


Vous pouvez visiter son site Internet
à : <http://lavalroy.worldzonepro.com/>

Ces deux conférences auront lieu à la **bibliothèque municipale, au 943, rue de l'Église, à 19 h 30**, et elles sont gratuites.

Louise Bernier
pour les Amis du marais

**Le nouveau calendrier 2007
concernant la cueillette
des ordures ménagères et
des matières recyclables
vous sera distribué par courrier
dans les prochains jours.**





Message important

À l'occasion de la période des Fêtes,
l'horaire de la collecte des ordures ménagères
et des matières recyclables
sera modifié de la façon suivante .

La collecte des matières recyclables du 26 décembre 2006
sera reportée au vendredi 29 décembre.



La collecte des ordures ménagères du 2 janvier 2007
sera reportée au vendredi 5 janvier.

En outre, n'oubliez pas de les déposer en bordure de la rue
la veille de la journée mentionnée
puisque les heures de collecte peuvent différer
des heures habituelles.

Merci de votre précieuse collaboration!





MUNICIPALITÉ

HORAIRE DURANT LES FÊTES

MAIRIE

Les bureaux de la Mairie seront FERMÉS
du 23 décembre 2006
au 7 janvier 2007.

Pour toute urgence concernant
l'aqueduc, les égouts, la voirie :

communiquez avec
Mme Diane Laroche
808-5951 (cellulaire).

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le centre communautaire fera relâche durant la
période des Fêtes et sera FERMÉ
du 23 décembre 2006
au 7 janvier 2007.

Pour l'horaire de la patinoire, voir à la page 16
du présent bulletin.

Pour renseignements ou réservations de salles
pendant la période des Fêtes,
joindre M. Guy Gagnon, coordonnateur,
au 999-8908 (cellulaire).



DU NOUVEAU À LA MAIRIE

M. Philippe Jobin, directeur du Service
des incendies et des premiers
répondants, aura désormais son bureau à
la Mairie, 3870, chemin de Tilly, et sera
disponible pour vous rencontrer les lundis
et mardis, durant les heures de bureau,
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h.

Pour le joindre, composez le 886-2441,
poste 104.

Prochaine assemblée du conseil municipal
de Saint-Antoine-de-Tilly

le lundi 15 janvier 2007
à 20 h

au centre communautaire
945, rue de l'Église.

Trait d'union

*Bulletin d'informations de la
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

Prochaine parution : janvier 2007
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Gérard Goyer

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

3870, chemin de Tilly, C.P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly, Qc G0S 2C0

Téléphone : (418) 886-2441

Télécopieur : (418) 886-2075

Courriel : saint-antoine@globetrotter.net

Site Internet : www.saintantoinedetilly.com

Heures de bureau :

de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h

du lundi au vendredi



*Les membres du conseil municipal ainsi que
les employées et employés municipaux unissent
leurs voix pour vous souhaiter
leurs meilleurs vœux à l'occasion des Fêtes.
Puissez-vous passer un très joyeux Noël
et une belle année 2007 remplie de bonheur, d'espérance,
de prospérité, de santé et de paix.*

Michel Cauchon

Diane Laroche

Robert A. Boucher

Guyllaine Dumont

Diane Beaulieu Désy

Paul Yvon Dumais

Stéphane Constantin

Lucie Brunet

Danièle Genest

Claude Boivin

Johanne Guimond

Rémi Bélanger

Guy Gagnon

Philippe Jobin et
le personnel du
Service des incendies et
des premiers répondants

Gaétan Rousseau





Horaire de la patinoire - Hiver 2007



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
13 h à 15 h						PATINAGE LIBRE	PATINAGE LIBRE
15 h à 17 h						HOCKEY	HOCKEY
17 h à 18 h 30							
18 h 30 à 20 h	PATINAGE LIBRE HOCKEY ENFANT	PATINAGE LIBRE HOCKEY ENFANT	PATINAGE LIBRE HOCKEY ENFANT	PATINAGE LIBRE HOCKEY ENFANT	PATINAGE LIBRE HOCKEY ENFANT	PATINAGE LIBRE HOCKEY ENFANT	PATINAGE LIBRE HOCKEY ENFANT
20 h à 21 h	HOCKEY	HOCKEY	HOCKEY	HOCKEY	HOCKEY	HOCKEY	HOCKEY
21 h à 22 h					HOCKEY	HOCKEY	

Durant la période des Fêtes (jusqu'au 7 janvier inclusivement) et pendant la semaine de relâche du primaire et du secondaire (du 5 au 9 mars), veuillez référer à l'horaire du samedi.

Tous les patineurs âgés de **12 ans et moins** devront obligatoirement porter un **casque** pour jouer au **hockey**.

À noter - 31 décembre : fermeture à 17 h - 1^{er} janvier : fermeture à 17 h

À noter que compte tenu de la douce température des derniers jours, la glace de la patinoire ne sera pas prête pour Noël et l'horaire de la patinoire sera en vigueur dès que la température le permettra.

Pour information : Guy Gagnon, coordonnateur, 999-8908 (cellulaire).

